

PARTIE III
Chapitre 19

Financer la paix et la sécurité pour promouvoir le développement durable

par

Tilman Brück et Gary Milante, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Suède

Si l'importance fondamentale de la paix et de la sécurité pour le développement socio-économique est de plus en plus reconnue, ces biens publics mondiaux ne sont pas explicitement ciblés par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Leur promotion dans le cadre de développement post-OMD nécessitera l'élaboration d'indicateurs de mesure et d'un dispositif mondial de financement. Ce chapitre analyse les enjeux que représentent ces deux objectifs, ainsi que les risques d'aléa moral liés à la sélection et au soutien d'activités en faveur de la paix et de la sécurité. Il examine les dispositifs collectifs pouvant être mis en place pour financer la sécurité et le développement, tels que des taxes mondiales et des « obligations pour la paix », et conclut que l'action menée dans ces deux domaines doit privilégier la prévention des conflits plutôt que chercher à mettre fin aux guerres en cours, car c'est dans ce dernier cas que les interventions sont les plus coûteuses et les plus risquées. Les acteurs traditionnels du développement devront à l'avenir impérativement s'engager davantage en faveur de la paix et de la sécurité, deux domaines trop importants pour rester dans la seule sphère de la politique de sécurité.

La paix et la sécurité sont des préalables essentiels au développement durable, dont l'importance est toutefois sous-estimée. Si la Déclaration du millénaire a souligné le rôle fondamental de la sécurité et de la stabilité dans le développement, celles-ci ne font pas explicitement partie des cibles et des indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (Denney, 2012). Or, des avancées durables dans le domaine du développement ne pourront être accomplies que si la paix et la sécurité figurent plus clairement dans le cadre de développement pour l'après-2015. Des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés, ainsi qu'un dispositif de financement, seront également nécessaires. Ce chapitre examine ces problèmes, ainsi que les risques d'aléa moral liés à la sélection et au soutien des activités visant à renforcer la paix et la sécurité. Les auteurs réfléchissent également aux dispositifs collectifs pouvant être mis en place pour soutenir et financer la sécurité et le développement, et soulignent le rôle de premier plan des acteurs traditionnels du développement dans la promotion de la paix et de la sécurité.

La paix est un « bien public » type (voir le chapitre 17) au sens où son utilisation se caractérise par la non-exclusion et la non-rivalité. La sécurité – le fait d'être à l'abri du danger ou de la menace du danger – est nécessaire à la production, à l'investissement et à toutes les activités économiques qui exigent le respect et la protection des droits de propriété (et des droits individuels). De même qu'un agriculteur ne plantera pas de jeunes caféiers s'il s'attend à ce que son exploitation soit l'objet d'actes de vandalisme ou de pillage, un négociant n'expédiera pas de marchandise à ses clients s'il n'a pas l'assurance d'être payé, ou de pouvoir faire exécuter le paiement en ayant recours à un système judiciaire efficace.

La paix et la sécurité sont indissolublement liées au développement durable.

Chacun sait aussi que la paix peut être à la fois une condition préalable et une conséquence du développement durable. Lorsque les perspectives économiques sont favorables et que les individus croient en leur avenir, les conflits se résolvent généralement de manière plus pacifique. Mais quand ceux-ci deviennent violents, leurs répercussions sur le développement peuvent être très lourdes : en plus des pertes humaines et matérielles et des dommages causés à la production au niveau local, la violence a des retombées néfastes sur les régions limitrophes et la communauté internationale dans son ensemble. Il est également important de ne pas oublier que les conflits sont source de fragilité, et que celle-ci peut à son tour engendrer des conflits. C'est pour cette raison qu'il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en proie à un conflit et des États en situation de fragilité (voir le chapitre 20).

Les recherches montrent en fait que les conflits violents constituent l'un des plus grands obstacles à la prospérité économique mondiale (Bozzoli et al., 2011). Le fardeau qu'ils font peser sur le développement est peut-être équivalent à celui du changement climatique. Mais pendant que certains pays souffrent des terribles conséquences de la guerre qui se déroule sur leur territoire, d'autres voient leur économie profiter des effets d'impulsion budgétaire que cette guerre produit chez eux. Les conflits et la fragilité peuvent donc accentuer les inégalités de développement au niveau mondial.

Des données de meilleure qualité sur la paix et la sécurité sont nécessaires

Les données sur la paix et la sécurité sont peu nombreuses. Ainsi, le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) publie chaque année des informations sur les dépenses militaires de tous les pays pour lesquels il dispose de données (SIPRI, 2014), tandis que le Global Peace Index de l'Institute for Economics and Peace permet d'évaluer, à l'aide de tout un ensemble de critères, le degré de paix que connaissent les pays¹. Ces initiatives demeurent toutefois incomplètes. Les dépenses militaires ne représentent qu'une partie des dépenses afférentes à la sécurité, lesquelles ne sont pas mesurées de manière systématique, et un indice ne peut rendre compte à travers un seul chiffre des multiples facettes d'un contexte de paix (Brück, 2013).

Il n'existe aucune norme scientifique reconnue pour la mesure des dépenses non militaires afférentes à la sécurité.

Cette pénurie de données sur la paix et la sécurité s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, il va sans dire que l'information est la première victime des conflits. Ensuite, distinguer au sein des données les dépenses afférentes à la sécurité n'est pas chose aisée, car il n'existe aucune norme de mesure des dépenses non militaires reconnue dans ce domaine (Brück et al., 2013). Si le soutien financier à la sécurité provient en général directement d'apporteurs bilatéraux, il n'est pas « comptabilisé » au titre de l'aide publique au développement (encadré 19.1). Il est par ailleurs difficile d'isoler, dans ce type de soutien, la composante de « bien public » car, à travers leurs efforts d'aide et leurs interventions, les États visent parfois leurs propres intérêts stratégiques. Ainsi, le soutien apporté par l'OTAN en faveur de l'indépendance du Kosovo, notamment l'aide fournie en vue de compléter les capacités locales en matière de sécurité, n'est pas interprété de la même façon que l'assistance prêtée par la Fédération de Russie en vue de « protéger » les Russes dans l'est de l'Ukraine. Prenons aussi l'exemple de l'Afghanistan : l'effort de guerre global peut-il, dans les faits, s'apparenter à de la coopération pour le développement visant à aider le pays à se développer dans un climat de sécurité ? Si ce n'est pas le cas, comment isoler, parmi les interventions menées dans ce pays, celles qui peuvent être comptabilisées au titre de l'aide publique au développement (APD) ? Si les fonds versés ont pour objectif de saper le soutien aux rebelles (de « gagner les cœurs et les esprits »), relèvent-ils des dépenses militaires ou de l'aide au développement ?

Si, dans les faits, les nouvelles technologies telles que la détection par satellite, les smartphones et les données massives ouvrent de nouvelles perspectives en termes de collecte de données, il n'existe néanmoins aucun système global permettant de répertorier les informations sur la paix et la sécurité. Il faudrait en effet pouvoir réunir toutes les données existantes sur la paix et la sécurité et les organiser en un système mondial de comptes de la sécurité, où elles seraient présentées de manière exhaustive et cohérente (Brück, 2013). Ce système pourrait être similaire à celui des comptes nationaux auquel ont recours les économistes². La Banque mondiale ou le Fonds monétaire international disposent pour tous les pays, à l'exception de ceux en proie aux conflits les plus violents ou à l'instabilité politique la plus profonde, de données macroéconomiques qui permettent de mener des analyses ou d'établir des comparaisons sur une base systématique, et qui peuvent étayer et guider l'élaboration des politiques. Il est temps de promouvoir un ensemble analogue de données pour les besoins des études relatives à la paix et à la sécurité, lequel pourrait aussi servir à assurer le suivi des indicateurs relatifs à la paix et à la sécurité inscrits dans le cadre de développement de l'après-2015.

La collecte et la publication de données sont des activités relativement peu onéreuses, et très utiles pour les chercheurs (dont les travaux peuvent progresser grâce aux nouvelles données), ainsi que pour les décideurs et les médias (sensibilisation du pouvoir politique). Des organisations

Encadré 19.1. Quelles dépenses de sécurité peut-on inclure dans l'aide publique au développement ?

Seules certaines dépenses liées aux conflits, à la consolidation de la paix et à la sécurité satisfont au critère de l'utilité pour le développement, qui détermine la comptabilisation des apports de ressources dans l'aide publique au développement (APD). Dans le contexte des débats actuels sur la redéfinition de l'APD (voir le chapitre 1), les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont entrepris de revoir les modalités de mesure de cette catégorie de dépenses.

Principaux éléments des Directives du CAD pour l'établissement des rapports statistiques concernant la comptabilisation dans l'APD des dépenses afférentes à la sécurité

Généralement comptabilisables	Généralement non comptabilisables	Commentaires
	Financement de matériel ou de services militaires.	Sauf s'il s'agit des surcoûts induits par l'utilisation de personnel militaire pour procéder à des interventions d'aide humanitaire ou fournir des services utiles au développement.
	Lutte contre le terrorisme.	Parce qu'elles apparaissent comme associées à la préservation de la sécurité nationale.
Dépenses afférentes à la formation aux fonctions de police.		Comptabilisables dans l'APD dans le cas de la formation aux fonctions habituelles de police, mais pas si elles se rapportent à la formation aux méthodes de lutte contre la subversion et la dissidence politique, ou de collecte de renseignements sur les activités politiques.
Opérations de maintien de la paix.		Uniquement les dépenses qui se rapportent à des opérations menées dans le cadre des Nations Unies dans neuf domaines, dont la réforme des systèmes de sécurité et autres activités liées à l'État de droit.
Gestion des dépenses de sécurité : renforcement de la supervision civile et amélioration de la gestion des finances publiques.		
Renforcement du rôle de la société civile dans la gestion des systèmes de sécurité.		
Réforme des systèmes de sécurité : activités de renforcement des compétences ou capacités non militaires et de planification propres à promouvoir la responsabilité.		
Dispositifs civils de renforcement de la paix et de règlement des conflits.		À l'exception de la participation à des stratégies militaires et de la coopération en matière de défense.
Réinsertion de personnel militaire et contrôle des armes légères.		Avec des limites.
Enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.		
Efforts visant à prévenir le recrutement d'enfants soldats et/ou à assurer leur démobilisation.		
	Démantèlement des armes de destruction massive et lutte contre la prolifération des armes nucléaires.	Non mentionnées dans les Directives, mais ne sont pas considérées comme comptabilisables dans l'APD.

Source : OCDE (2014), « Nouvelle mesure possible concernant le soutien public total au développement : Options relatives à la paix et à la sécurité, au changement climatique et aux programmes mondiaux », DCD/DAC(2014)7, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)7&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)7&docLanguage=Fr).

internationales comme les Nations Unies, la Banque mondiale ou l'OCDE pourraient être chargées de recueillir des données au titre d'un système mondial de comptes de la sécurité. Il n'est pas nécessaire, en effet, de créer une nouvelle institution ou une structure spéciale de financement à cette fin ; il suffit de faire appel aux organisations existantes en définissant la mission à accomplir et en mettant à leur disposition les ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'y atteler.

Le financement des efforts en faveur de la paix et de la sécurité recouvre un enjeu politique

Si l'on considère que la paix et la sécurité sont essentielles au développement, et que les progrès dans ces domaines peuvent et doivent être suivis et mesurés au titre de la mise en œuvre des objectifs mondiaux, la question de savoir comment financer la production de ces biens publics se pose. On peut difficilement s'inspirer des pratiques en vigueur : il n'existe pour l'heure ni activité de consolidation de la paix de grande ampleur financée collectivement, ni fonds communs, et guère de mécanismes formels à l'appui de la paix et de la sécurité. Cette situation est en forte contradiction avec les objectifs des institutions de Bretton Woods, créées pour soutenir la croissance, le développement et la stabilité économique dans le monde entier³.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par exemple, sont financées au cas par cas, indépendamment des activités de développement et d'aide humanitaire (voir l'encadré 19.2). Les opérations régionales de maintien de la paix répondent pour leur part à une approche « au prorata » – en vertu de laquelle chaque intervenant prend en charge sa part des coûts (c'est le cas des missions de l'OTAN et de l'Union européenne) – ou sont financées de l'extérieur, mission par mission, au moyen d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un budget géré de manière centralisée.

Cette situation reflète en partie la réflexion politique qui prévaut depuis cinquante ans. La Banque mondiale a un mandat « apolitique » : son assistance en matière de sécurité ou autre ne peut servir un objectif politique (assurer la survie d'un État ou d'un gouvernement). Les banques régionales de développement sont liées par des contraintes similaires. Toutefois, si la sécurité est réellement un bien public, peut-on vraiment considérer que son financement a un caractère « politique » ? La Banque mondiale contribue au financement des soins de santé, dont l'amélioration est également une condition préalable au développement socio-économique, au même titre que l'action en faveur de l'égalité hommes-femmes. Les pays apporteurs et destinataires sont naturellement attentifs aux questions de « souveraineté » et d'influence politique. Toutefois, comme nous l'ont enseigné l'après-Guerre froide et les guerres marquantes menées en Afghanistan, en Irak et en Somalie, la lutte contre le sous-développement est également une lutte contre l'insécurité (et réciproquement). Par conséquent, les organisations internationales, de même que les pays apporteurs et destinataires, ne peuvent continuer d'éluder cette question. Le mandat apolitique de la Banque mondiale ne l'empêche pas de jouer un rôle de soutien des initiatives internationales en la matière. Si la Banque mondiale ne peut être associée aux efforts de consolidation de la paix proprement dits, la gestion de fonds d'affectation spéciale, la collecte de données et le renforcement des capacités statistiques, entrent clairement dans le cadre de ses attributions, même si l'objet de ces activités touche à la paix et à la sécurité (la supervision de celles-ci pourrait être confiée à d'autres acteurs possédant un avantage comparatif dans ces domaines).

La mise en place de dispositifs mondiaux de financement de l'action en faveur de la sécurité implique l'établissement d'une distinction claire entre les biens publics véritables et les intérêts stratégiques nationaux. Par exemple, la protection des pétroliers d'un pays contre la piraterie maritime ne constitue pas vraiment un bien public, à la différence des activités destinées à renforcer le système judiciaire en Somalie. Il pourrait être utile de mettre à profit la longue expérience, abondamment documentée, de l'OTAN en matière de partage des coûts afférents aux activités conjointes à l'appui de la sécurité, pour créer des dispositifs similaires.

Les guerres menées en Afghanistan et en Irak nous ont également appris une vérité essentielle : il est tout simplement impossible d'instaurer, de renforcer ou de décréter la paix et la sécurité. Aucune armée ne peut garantir une protection absolue contre la violence. Nous devons admettre que nous comprenons encore mal comment donner corps à la paix et à la sécurité, qui pourraient n'être qu'un sous-produit d'activités menées dans d'autres domaines. Ainsi, des négociants qui entretiennent des contacts réguliers développent une confiance mutuelle qui incite chacun à

Encadré 19.2. Comment la Banque mondiale gère-t-elle le risque d'aléa moral dans ses activités auprès des États fragiles ou en proie à un conflit ?

La Banque mondiale a récemment été confrontée au problème du risque d'aléa moral, lorsqu'elle a révisé ses modalités de financement afin de mieux les adapter aux besoins des États fragiles. Cette révision a notamment porté sur son dernier cycle de refinancement, l'IDA-17.

Le groupement de pays développés et en développement qui financent l'Association internationale de développement (IDA) s'est engagé à apporter 52 milliards USD au titre de l'IDA-17, un montant sans précédent. Ces pays sont en effet convenus qu'un financement accru était nécessaire pour s'attaquer aux problèmes les plus difficiles dans les États fragiles ou en proie à un conflit, afin de les aider à reprendre le chemin de la stabilité. Les deux principales mesures prises sont les suivantes :

1. Attacher moins de poids aux institutions. Auparavant, l'évaluation annuelle des institutions menée par la Banque mondiale dans le cadre de son système d'affectation axé sur les performances aboutissait à l'octroi aux États fragiles de dotations par habitant moins élevées qu'aux autres pays en développement. Réduire la pondération des institutions permet d'instaurer « des règles du jeu équitables » pour l'accès au financement.
2. Instaurer un système d'allocation de fonds exceptionnels permettant d'étendre le financement au-delà des situations d'après-conflit et à des pays en passe de renouer leurs liens avec l'IDA, afin d'intégrer les contextes dans lesquels il serait envisageable de soutenir une transition. Ce nouveau système est beaucoup plus flexible que les précédents car il repose sur une évaluation qualitative réalisée par les équipes-pays, qui met en lumière les possibilités de mise en œuvre d'un développement pacifique.

L'évaluation qualitative menée par le personnel de la Banque mondiale équivaut, dans les faits, à une lettre de recommandation et à l'approbation de la stratégie adoptée par un gouvernement pour éviter une crise. Il s'agirait d'un examen rapide et succinct de la situation et du programme élaboré par les autorités à l'appui de la transition, qui pourrait théoriquement être approuvé en quelques semaines ou mois, c'est-à-dire beaucoup plus vite que ne le permet le système normal d'affectation de la Banque mondiale.

Placé entre des mains compétentes, ce dispositif plus souple pourrait offrir la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir assurer un financement supplémentaire aux acteurs du développement qui interviennent sur un mode préventif dans les situations complexes et les contextes de fragilité. Il constituerait également un modèle que pourraient appliquer les autres acteurs du développement. Toutefois, si les responsables-pays de la Banque mondiale sont confrontés, alors qu'ils doivent intervenir dans une situation de fragilité, à des contraintes administratives qui entravent leur action, ou s'ils ne peuvent évaluer correctement la fragilité ou l'état de préparation à la transition, ou encore s'ils sont réticents à prendre des risques, ce nouveau dispositif ne sera pas plus efficace que les pratiques en vigueur.

Ce type d'innovation dans la prise en charge des situations de conflit et de fragilité sera nécessaire pour permettre à la Banque mondiale d'atteindre l'objectif de son Président, M. Jim Yong Kim, d'accroître le financement destiné aux situations de fragilité de 50 % au cours des trois prochaines années (Kim, 2013).

Source : Banque mondiale (2013), « Implementation arrangements for allocating IDA resources to countries facing 'turn-around' situations », note d'information, IDA Resource Mobilization Department, octobre 2013, www.worldbank.org/ida/papers/IDA17_Replenishment/Implementation-Arrangements-for-Allocating-IDA-Resources-to-Countries-Facing-Turn-around-Situations-Background-Note-September-2013.pdf.

La création de dispositifs de financement mondial de l'action en faveur de la sécurité suppose qu'une distinction claire puisse être faite entre biens publics véritables et intérêts stratégiques nationaux.

poursuivre ses relations avec l'autre de manière pacifique, au lieu de faire usage d'une arme pour le voler. Les actions visant à renforcer la cohésion sociale et la confiance au moyen d'un modèle de développement fondé sur l'initiative des populations locales donnent des résultats inégaux, et les mesures à visée explicitement sociale n'aboutissent pas toujours aux résultats escomptés, même si la confiance s'installe parfois en tant que corollaire d'autres interactions (Fearon et al., 2009 ; Wong, 2012).

Mieux vaut prévenir que guérir

Une autre limite du financement de l'action en faveur de la sécurité, tel qu'on le conçoit actuellement, réside dans le fait qu'il est employé sur un mode plus réactif qu'anticipatif. Ce constat traduit une méconnaissance du fait que les activités de prévention et de consolidation de la paix peuvent être beaucoup plus efficaces et plus rentables que celles visant à remédier aux séquelles coûteuses d'un véritable conflit : reconstruction et gestion des conséquences des pertes humaines et des infirmités chez les survivants, du problème des réfugiés et du manque à gagner en termes de production ou d'activité économique. Une étude a révélé que le coût économique de la participation de l'Allemagne à la guerre en Afghanistan a été d'environ 2.5-3 milliards EUR par an (Brück et al., 2011). Compte tenu du rôle relativement mineur de l'armée allemande dans ce conflit, il s'agit là d'un montant considérable, en particulier si on le mesure en proportion du budget national ou si on le compare à la totalité de la coopération allemande pour le développement (qui représentait quelque 6 milliards EUR en 2010 ; Brück et al., 2011).

Les initiatives de prévention et de consolidation de la paix sont particulièrement efficaces au regard de leur coût lorsqu'elles permettent d'éviter un conflit violent et coûteux. Dans la pratique, toutefois, financer des activités préventives pourrait induire un risque d'aléa moral, dans la mesure où la mise à disposition de ressources à des fins de consolidation de la paix peut produire un effet pervers d'incitation à créer un conflit (encadré 19.2). S'il existait des ressources disponibles pour financer des activités de prévention et de consolidation de la paix, comment la communauté internationale pourrait-elle reconnaître les menaces « réelles » de violence et les classer par ordre de priorité ? Tout processus de dialogue politique et de négociation pourrait certes être considéré comme une activité de « consolidation de la paix ». Mais comment la communauté internationale peut-elle alors s'assurer que l'action et les ressources collectives sont consacrées aux activités les plus « légitimes » ? Et comment un accord peut-il se faire sur ces activités compte tenu de la difficulté, exposée plus haut, à distinguer l'intérêt général des intérêts particuliers ? Ces questions n'ont pas encore trouvé de réponse, que ce soit dans les débats sur les politiques à mener ou dans les publications spécialisées.

Le financement de l'action en faveur de la paix et de la sécurité nécessite une réflexion innovante

Quels dispositifs ou mécanismes peuvent être créés pour financer des activités en faveur de la paix et de la sécurité, qui constituent clairement des biens publics ? Le présent *Rapport sur la coopération pour le développement* contient de nombreux exemples de modalités innovantes de financement du développement, et nombre d'entre elles pourraient être appliquées au domaine de la paix et de la sécurité. Tel est le cas, par exemple, des taxes internationales sur les services financiers (chapitre 15) ou sur les émissions de carbone (chapitre 18). Parmi les autres dispositifs envisageables figurent les taxes mondiales sur le commerce des armes et d'autres types d'échanges, ou sur la gestion des ressources naturelles du patrimoine commun de l'humanité (notamment les droits miniers relatifs aux fonds marins, à l'Arctique et à l'Antarctique, ainsi que l'espace).

Alors que de nombreuses « obligations de guerre » ont été émises, aucune tentative sérieuse d'émettre des « obligations pour la paix » n'a été faite.

L'émission d'« obligations pour la paix » ou l'organisation d'une loterie mondiale font également partie des solutions envisageables. Alors que les gouvernements ont multiplié, en temps de guerre, les émissions d'obligations spéciales (dites « obligations de guerre ») pour financer leurs programmes d'action en matière de sécurité, aucun d'entre eux ni aucune organisation internationale n'a jamais émis d'obligations pour la paix. Les recettes produites par ce mécanisme de financement de portée mondiale pourraient être utilisées pour financer des activités de consolidation de la paix (Addison et Chowdhury, 2003). Il doit en effet s'agir d'une initiative mondiale car les obligations d'État visent, par nature, la stabilité, la solvabilité et la sécurité de l'État émetteur⁴. Herman (2013) propose de mettre en place une obligation spéciale à faible taux dotée d'un élément de loterie (une prime serait attribuée à des numéros de manière aléatoire). Une action collective mondiale pourrait garantir ces initiatives.

Sachant qu'il est beaucoup moins onéreux de prévenir un conflit violent que de rétablir la sécurité à l'issue d'un conflit, les Nations Unies pourraient prévoir un budget de réserve qui leur permettrait de financer, à très bref délai, des interventions en faveur de la paix, par exemple pour soutenir un gouvernement légitime dont l'autorité est brutalement menacée, ou pour éviter une explosion ou une escalade imminente de la violence. Dans le passé, ce type de soutien militaire n'aurait pu provenir que de quelques puissances mondiales. Un tel dispositif de réserve faciliterait le recours à des forces ayant vocation à être multinationales car il aiderait à rémunérer les services des petits pays contributeurs (tout en offrant des perspectives de revenu dans les régions fragiles où interviennent les forces de maintien de la paix).

Un mécanisme permanent pourrait également être créé afin de permettre à des acteurs régionaux, ou à des pays qui pilotent des interventions concernant un problème de sécurité spécifique, de garantir conjointement, avec le soutien financier d'autres acteurs, des missions de maintien de la paix non menées sous l'égide des Nations Unies. Si ces missions sont réellement considérées comme des biens publics, une méthode de répartition des dépenses semblable à celle qu'appliquent les Nations Unies pourrait être adoptée (encadré 19.3). Il va sans dire qu'une première étape en direction de la solvabilité financière des activités en faveur de la paix serait le paiement de leurs arriérés de contributions par les États membres des Nations Unies.

Encadré 19.3. **Comment les Nations Unies financent-elles leurs opérations de maintien de la paix ?**

Si les décisions concernant la mise en place, le maintien ou l'extension d'une opération de maintien de la paix sont prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le financement des opérations de maintien de la paix doit être assuré par l'ensemble des États membres, qui sont juridiquement tenus de s'acquitter de leur part des dépenses. L'Assemblée générale répartit les coûts selon un barème de contributions complexe établi par les États membres eux-mêmes. Ce barème prend notamment en compte la richesse économique de chaque État membre. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent assumer une part plus importante en raison de la responsabilité particulière qui leur incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que les États membres aient l'obligation de verser leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix, ils devaient encore, au 30 avril 2014, environ 1.54 milliard USD.

Source : page internet consacrée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, www.un.org/en/peacekeeping/operations/financing.shtml.

Il est impératif de financer la diplomatie et la justice au niveau mondial

Les efforts de consolidation de la paix consistent souvent à faire usage de la persuasion et à recourir à la négociation dans le but d'amener en douceur le processus politique vers la sphère publique et constructive de la diplomatie et du dialogue, et d'éviter ainsi une escalade vers la violence et le conflit. Un mécanisme permanent de soutien à la création et au maintien d'espaces consacrés à la consolidation de la paix pourrait permettre de reproduire, dans les capitales du monde entier, des concepts tels que les principes de Chatham House relatifs à la tenue de débats à la fois ouverts et confidentiels, ou les activités de sensibilisation du Bureau Quaker auprès des Nations Unies contre l'injustice et la guerre. Ces espaces pourraient constituer des enceintes neutres, sûres et accessibles pour la tenue de processus de dialogue et de négociation à caractère confidentiel, ce qui permettrait de diminuer le nombre des déplacements longs et coûteux pour participer à des réunions d'une journée dans les grandes capitales. Ils aideraient à mettre en évidence les efforts sincères de médiation en faveur de la paix et à résoudre ainsi le problème du risque d'aléa moral exposé plus haut, et devraient donc, à ce titre, être soutenus par la communauté internationale. Ils pourraient peut-être être financés par des organismes philanthropiques, mais en étant placés sous administration publique, et constitueraient un réseau mondial pour l'exercice de la diplomatie de paix.

La lutte contre la violence et l'insécurité est intrinsèquement liée à l'exercice effectif de la justice. Si les institutions à l'appui de la justice à l'échelle mondiale sont très peu nombreuses, assurer une assise financière solide à des organisations telles que la Cour pénale internationale, Interpol ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) aiderait à réduire l'impunité (en poursuivant les criminels de guerre devant la justice et en décourageant le recours aux conflits ou leur financement). Il serait également utile de créer des organismes similaires mais de plus petite taille, qui seraient financés de manière indépendante par quelques États, si possible au moyen d'une dotation.

Enfin, l'instauration de la sécurité ne dépend pas toujours des forces de sécurité. Face aux liens étroits et nombreux, bien que mal connus, entre la paix et le développement, il nous faut reconnaître que la sécurité provient en grande partie du processus de développement proprement dit. Par conséquent, des politiques de développement efficaces peuvent avoir des retombées positives considérables sur la sécurité, de la même manière que des politiques efficaces de sécurité favorisent grandement le développement socio-économique. Les communautés traditionnelles du développement peuvent comprendre aussi des acteurs non traditionnels de la sécurité. La recherche et les politiques publiques ont plutôt sous-estimé ces externalités, si bien que l'aide apportée au titre du développement et de la sécurité n'est peut-être pas suffisante pour assurer l'instauration d'un développement durable.

Principales recommandations

- Veiller à ce que la paix et la sécurité figurent parmi les objectifs de l'après-2015.
- Définir, d'un commun accord, des normes de mesure des dépenses non militaires afférentes à la sécurité.
- Mettre en place un système global de comptes sur la sécurité et demander aux organisations internationales de recueillir et de publier des informations globales sur la sécurité.
- Concevoir et tenir à jour des indicateurs spécifiques permettant de mesurer les biens publics dans le domaine de la paix et de la sécurité.
- Privilégier la prévention des conflits plutôt que chercher à mettre fin aux guerres en cours, car c'est dans ce dernier domaine que les interventions sont les plus coûteuses et les plus risquées.
- Associer les acteurs traditionnels du développement aux interventions visant à instaurer la paix et la sécurité.

- Mettre en place des solutions innovantes en matière de financement de la paix et de la sécurité, telles que des taxes mondiales ou des obligations pour la paix.
- Constituer et financer des réseaux mondiaux à l'appui de la diplomatie et de la justice afin de renforcer la consolidation de la paix.

Notes

1. Voir www.visionofhumanity.org/#/page/news/949.
2. Voir http://en.wikipedia.org/wiki/National_accounts.
3. Les institutions de Bretton Woods sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).
4. Il conviendrait peut-être de modifier le terme anglais « peace bond » qui désigne, au Canada, une ordonnance judiciaire exigeant du contrevenant qu'il respecte l'ordre public et se conduise bien pendant une période déterminée. Par ailleurs, l'organisation non gouvernementale Non-violent Peace Force propose déjà des « peace bonds » sous forme d'œuvres d'art.

Références

- Addison, T. et A.R. Chowdhury (2003), « A global lottery and a global premium bond », *WIDER Discussion Paper*, vol. 2003, n° 80, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER), Helsinki.
- Banque mondiale (2013), « Implementation arrangements for allocating IDA resources to countries facing 'turn-around' situations », *note d'information*, IDA Resource Mobilization Department, octobre 2013, www.worldbank.org/ida/papers/IDA17_Replenishment/Implementation-Arrangements-for-Allocating-IDA-Resources-to-Countries-Facing-Turn-around-Situations-Background-Note-September-2013.pdf.
- Bozzoli, C., T. Brück et O.J. de Groot (2011), « How many bucks in a bang: On the estimation of the economic costs of conflict », in M. Garfinkel et S. Skaperdas (dir. pub.), *Handbook of the Economics of Peace and Security*, Oxford University Press, Oxford.
- Brück, T. (2013), « Introduction: an economist's perspective on security, conflict and peace research », dans SIPRI (2013), *Stockholm International Peace Research Institute Yearbook 2013*, Oxford University Press, Oxford.
- Brück, T., O.J. de Groot et N. Ferguson (2013), « Measuring security », dans R. Caruso et A. Locatelli (dir. pub.), *Understanding Terrorism: A Socio-Economic Perspective*, Emerald Publishing, Bingley.
- Brück, T., O.J. de Groot et F. Schneider (2011), « The economic costs of the German participation in the Afghanistan War », *Journal of Peace Research*, vol. 48, n° 6, pp. 793-805.
- Denney, L. (2012), *Security: The Missing Bottom of the Millennium Development Goals?*, Overseas Development Institute, Londres.
- Fearon, J.D., M. Humphreys et J.M. Weinstein (2009), « Can development aid contribute to social cohesion after civil war? Evidence from a field experiment in post-conflict Liberia », *American Economic Review*, Papers and Proceedings, vol. 99, n° 2, pp. 287-291.
- Herman, B. (2013), « Half a century of proposals for 'innovative development financing' », *DESA Working Paper*, n° 125 (juillet 2013), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Justino, P., T. Brück et P. Verwimp (2013), « Micro-level dynamics of conflict, violence and development: A new analytical framework », dans P. Justino, T. Brück et P. Verwimp (dir. pub.), *A Micro-Level Perspective on the Dynamics of Conflict, Violence and Development*, Oxford University Press, Oxford.
- Kim, J.Y. (2013), « Il faut être audacieux pour mettre fin à la pauvreté », discours prononcé à l'université de Georgetown le 1^{er} octobre 2013, www.banquemondiale.org/fr/news/video/2013/10/02/president-jim-kim-speech-in-george-washington-university.
- OCDE (2014), « Nouvelle mesure possible concernant le soutien public total au développement : options relatives à la paix et à la sécurité, au changement climatique et aux programmes mondiaux », DCD/DAC(2014)7, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)7&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)7&docLanguage=Fr).
- SIPRI (2014), *SIPRI Yearbook 2014*, Oxford University Press, Oxford.
- Wong, S. (2012), *What Have Been the Impacts of World Bank Community-Driven Development Programs?*, CDD Impact Evaluation Review and Operational and Research Implications, Banque mondiale, Washington, DC.



Extrait de :

Development Co-operation Report 2014 Mobilising Resources for Sustainable Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Financer la paix et la sécurité pour promouvoir le développement durable », dans *Development Co-operation Report 2014 : Mobilising Resources for Sustainable Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2014-23-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.